

Notre équipe s'engage à vous offrir des services de qualité, sécuritaires et dispensés en collaboration avec vous et vos proches, pour une expérience de soins et de services satisfaisante.

Lorsque vous recevez des services à domicile, vous vous engagez à :

- Donner votre consentement aux soins et services et coopérer dans la mesure de vos capacités;
- Vous procurer le matériel nécessaire aux soins selon les recommandations;
- Respecter certaines règles concernant la sécurité des intervenants, par exemple :
 - S'abstenir de fumer lors d'une visite;
 - Tenir temporairement votre animal domestique à l'écart;
 - S'assurer que votre numéro (adresse) soit toujours visible;
 - Dégager et rendre sécuritaire l'accès à votre domicile (stationnement, escaliers, seuil de porte);
 - S'assurer que le lieu où sont donnés les services est sécuritaire (éviter l'encombrement et maintenir la propreté).
- Informer le CLSC, dès que possible, si vous devez vous absenter lors d'une visite planifiée.



Comment faire une demande de soutien à domicile?

- Si vous ne recevez pas de service du CLSC : communiquez avec le **811** pour expliquer votre situation et répondre à quelques questions permettant de déterminer la nature et l'urgence de vos besoins.
- Si vous recevez déjà des services du CLSC : communiquez avec votre intervenant pour en discuter.

La demande de service peut aussi être faite par l'un de vos proches.

L'admissibilité aux services est ensuite déterminée selon les besoins identifiés et en fonction de critères d'accès basés sur l'équité. La priorisation est quant à elle établie à partir des informations recueillies et des facteurs de risque identifiés.

La réponse peut être immédiate ou impliquer un délai d'attente.

Il est aussi possible que vous soyez dirigé vers d'autres services : organismes communautaires, entreprises d'économie sociale ou pharmacies.



LE SOUTIEN À DOMICILE

« Engagés pour vous et avec vous... »



Des services adaptés à vos besoins, à vos capacités et à vos préférences et celles de vos proches, dispensés par une équipe humaine, bienveillante et professionnelle.

Le soutien à domicile est un ensemble de soins et services visant le maintien dans votre milieu de vie, que vous soyez :

- En perte d'autonomie permanente ou temporaire;
- En soins palliatifs ou en fin de vie;
- Une personne vivant avec une déficience physique, cognitive, intellectuelle ou l'autisme.

Être en perte d'autonomie, c'est de ne plus pouvoir exécuter des gestes de la vie quotidienne (manger, se laver ou se déplacer), sans l'aide ou sans l'assistance d'une autre personne.

La perte d'autonomie peut être reliée à :

- Un âge avancé;
- Une maladie chronique;
- Un trouble cognitif, un trouble du spectre de l'autisme ou toute autre limitation intellectuelle;
- Une maladie incurable, jusqu'à la fin de la vie, selon votre volonté et lorsque votre condition le permet;
- Une chirurgie ou une hospitalisation empêchant de vous déplacer;
- Une déficience physique liée à l'audition, à la vision, au langage ou aux activités motrices.

Selon la situation, le soutien à domicile peut donc être temporaire ou être offert sur une plus longue période.

Services offerts

Après l'évaluation de vos besoins, vous pourriez recevoir les services suivants :



- Assistance dans les activités de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se nourrir ou se déplacer);



- Soutien et répit pour les personnes proches aidantes;



- Soins infirmiers;
- Soins respiratoires;



- Réadaptation dans le but de maintenir ou de reprendre l'autonomie et de la capacité physique et cognitive;



- Adaptation du domicile;



- Suivi des problèmes liés à l'alimentation (dénutrition ou gavage);



- Soutien face à un problème personnel (tristesse, deuil, problème familial, sentiment d'être dépassé ou crainte d'être victime d'abus).

Notre équipe se compose de professionnels en service social, en éducation spécialisée, en ergothérapie, en réadaptation physique, en soins infirmiers, en inhalothérapie et en nutrition. Des auxiliaires de santé et de services sociaux complètent aussi l'équipe de soins et de services.

Les divers services incluent toujours une évaluation, des interventions, mais aussi de l'enseignement pour vous et vos proches.

Ces services impliquent également la collaboration avec des partenaires comme les entreprises d'économie sociale en aide à domicile, les organismes, les pharmacies communautaires et les résidences privées pour aînés (RPA).

Toutes les **informations** données aux professionnels de la santé du soutien à domicile sont **confidentielles** et ne peuvent être partagées sans votre consentement.

Demeurer chez soi lorsque l'on vit avec une incapacité comporte des avantages, mais aussi une part de risques. L'équipe de soutien à domicile contribue à identifier ces risques et à les atténuer afin d'assurer votre sécurité et celle de vos proches.



Pour en savoir plus, visitez notre site :

cissca.com/sad

